**Délibération n° [XX] / [année]**

**Objet : Avis sur le projet de Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine – Consultation des personnes publiques**

**Vu** le Code de l’environnement, notamment l’article R.212-39 relatif à la procédure d’élaboration des SAGE ;

**Vu** la transmission en date du 28 mars 2025 par la Commission Locale de l’Eau (CLE) du SAGE Vilaine du projet de SAGE arrêté, en vue de la consultation des personnes publiques concernées ;

**Vu** les documents constitutifs du projet de SAGE Vilaine, à savoir :

– Le Plan d’Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;

– Le règlement ;

– L’évaluation environnementale ;

**Considérant** l’importance des enjeux liés à la gestion de l’eau, des milieux aquatiques et des risques sur le territoire concerné par le SAGE Vilaine ;

**Considérant** que le projet de SAGE fixe les orientations et règles de gestion durable de l’eau sur le bassin versant de la Vilaine, en cohérence avec le SDAGE Loire-Bretagne ;

**Après en avoir délibéré, le conseil [municipal / communautaire / syndical] :**

Émet un **[avis favorable / défavorable / réservé]** sur le projet de SAGE Vilaine tel que présenté.

[Le cas échéant] Souhaite porter à l’attention de la CLE les observations suivantes :
– [Observation n°1]
– [Observation n°2]
– …

Autorise [le Maire / le Président / le représentant] à transmettre le présent avis à la Commission Locale de l’Eau du SAGE Vilaine dans les délais impartis.

Fait à [lieu], le [date]

**[Le Maire / Le Président / Le représentant]**
[Nom, signature]